

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-HUIT MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 22 mai 2024*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Annie VALO, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Pascal LEBRETON donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Gwenaëlle AOUTIN, Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Thibault CARFANTAN, Thierry GAUVRIT, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Christelle LEVY-ROBERT, Thierry ROYER, Laurence URVOY.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Yannick MORIN



## Délibération n°2024-057

Membres en exercice : 69 Présents : 50

Absents : 19

Pouvoirs : 8

### AFFAIRES GENERALES COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des délibérations prises par le Bureau dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations octroyées au Bureau par le Conseil communautaire,

#### **Après cette présentation :**

Le Conseil communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau lors de la séance du :

#### ○ **9 avril 2024 :**

##### – **Procès-verbal du Bureau communautaire**

- Délibération n°2024-034 – Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 26 mars 2024.

##### – **Domanialité**

- Délibération n°2024-035 – Cession de la parcelle ZB 418 (2 245 m<sup>2</sup>), située sur le Parc d'Activités du Poirier 2 à Saint-Alban, au bénéfice de la SCI KERCO, ou toute société désignée par cette dernière, au prix de 25 € HT/m<sup>2</sup>, soit 56 125 € HT.

##### – **Conventionnement**

- Délibération n°2024-036 – Prorogation de la convention de transfert et de coopération entre Lamballe Terre & Mer et la Région Bretagne pour l'organisation des transports sur son territoire, jusqu'au 31 août 2025.

#### ○ **23 avril 2024 :**

##### – **Procès-verbal du Bureau communautaire**

- Délibération n°2024-046 – Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 9 avril 2024.

##### – **Finances et comptabilité**

- Délibération n°2024-047 – Octroi de la garantie d'emprunt de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n°158027 d'un montant de 826 747 € (soit 413 373,50 €) souscrit par la SA HLM « La Rance » auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour l'acquisition de 6 logements locatifs sociaux à Lamballe-Armor (Saint-Aaron).
- Délibération n°2024-048 – Octroi de la garantie d'emprunt de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n°158006 d'un montant de 293 125 € (soit 146 562,50 €) souscrit par la SA HLM « La Rance » auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour l'acquisition de 2 logements locatifs sociaux à Erquy.

##### – **Ressources humaines**

- Délibération n°2024-049 – Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2024.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 5 JUIN 2024

De la publication le 5 JUIN 2024

  
Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale